

PRÉSENTS : M. Yves Carignan, président et membre indépendant
M. Gilles Tremblay, vice-président et membre indépendant
M. Christian Gagné, secrétaire

Mme Rose-Lise Arrelle, membre indépendant
Mme Marie-Hélène Beaulac, membre indépendant
Dr Jacques Blais, membre désigné (DRMG)
Mme Roxane Borgès Da Silva, membre indépendant
M. Jean-Pierre Cormier, membre indépendant
Mme Carole Ducharme, membre désigné (CM)
Mme Corinne Favier, membre indépendant
M. Pierre Flynn, membre désigné (CUCI)
Mme Nathalie Gadbois, membre désigné (CRSP)
M. Louis Gaudreau, membre représentant des fondations
Mme Lynn Grégoire, membre indépendant
Dr Jean-René Houle, membre désigné (CMDP)
M. Pierre Lynch, membre désigné représentant le comité des usagers
Mme Miriam Tessier, membre désigné (CII)

INVITÉS(S) : Mme Geneviève Bélanger-Jasmin, directrice DQEPE
M. Marc Deslongchamps, directeur général de la Corporation de développement communautaire de Laval
M. Jean Fallon, conseiller-cadre à la direction générale adjointe
Mme Geneviève Goudreault, directrice générale adjointe par intérim
Mme Marie-Claude Laflamme, adjointe à la direction
Mme Hélène Ménard, conseillère cadre en gestion intégrée de la qualité
Mme Isabelle Roberge, adjointe au directeur, Programme déficience DI TSA DP
M. Sylvain Simard, directeur des ressources financières
Dr. Alain Turcotte, directeur des services professionnels

RÉDACTION : Mme Maryse Germain

Ordre du jour de l'assemblée régulière du 18 novembre 2021

- | | |
|----|--|
| 1. | Ouverture de l'assemblée et constatation de quorum |
| 2. | Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 18 novembre 2021 |

HUIS CLOS (18 h 30)

- | | |
|-----|---|
| 3. | Huis clos |
| 3.1 | Déclaration de conflit d'intérêts |
| 3.2 | Registre des événements indésirables avec conséquences graves |
-

SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION ANNUELLE DU CISSS DE LAVAL		
	1-	Présentation du rapport d'information annuel 2020-2021
	2-	Présentation sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et rapport annuel du médecin examinateur
COMITÉ DES USAGERS DU CISSS DE LAVAL		
	1-	Présentation du rapport d'activités 2020-2021 du comité des usagers du CISSS de Laval
ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		
4.	Période de questions ⁽¹⁾ et présentation	
	4.1	Période de questions ⁽¹⁾
5.	Affaires découlant des rencontres précédentes	
	5.1	Tableau de suivis
6.	Rapport d'activités	
	6.1	Rapport du président du conseil d'administration du CISSS de Laval
	6.2	Rapport du président-directeur général du CISSS de Laval
7.	Agenda de consentement	
	7.1	Gouvernance et affaires corporatives
	7.1.1	Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 octobre 2021
	7.1.2	Nomination d'un membre du conseil d'administration au comité de gouvernance et d'éthique et des ressources humaines
	7.1.3	Bilan des directrices et directeurs de la protection de la jeunesse du Québec
	7.1.4	Recommandations liées aux demandes de reconnaissance et d'admissibilité au financement en soutien à la mission du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)
	7.2	Affaires médicales
	7.2.1	Congés de médecins de famille et d'un médecin spécialiste membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval
	7.2.2	Démissions de médecins de famille et médecins spécialistes membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval
	7.2.3	Modification de statut et de privilèges de médecins de famille membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval
	7.3	Affaires cliniques
	7.3.1	RPP sur l'administration sécuritaire des médicaments (valider avec Mme Therrien)
	7.4	Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles
	7.4.1	Reddition de gestion contractuelle du CISSS de Laval
8.	Affaires médicales	
	8.1	Nomination de nouveaux médecins de famille et médecins spécialistes membres du CMDP du CISSS de Laval
	8.2	Nomination du chef du Département de pédiatrie du CISSS de Laval
9.	Gouvernance et affaires corporatives et ressources humaines	
	9.1	Modalités de transfert du financement en entente vers un financement en soutien à la mission globale du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)
	9.2	Adoption d'un projet de candidature aux Prix d'excellence du Réseau de la santé et des services sociaux
	9.3	Entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2021-2022
10.	Qualité, sécurité, performance et éthique	
	10.1	<u>Comité de vigilance et de la qualité</u>
	10.1.1	Rapport du président
	10.1.2	Dépôt : Rapport trimestriel des événements indésirables
	10.1.3	Dépôt : Bilan des rapports d'investigation du bureau du Coroner
	10.1.4	Dépôt : Bilan des visites ministérielles d'évaluation de la qualité des milieux de vie en CHSLD et en RI-RTF (3 ^e cycle)
	10.1.5	Dépôt : Bilan des alertes et rappels 2020-2021

	10.1.6	Dépôt : Bilan des demandes de réclamation 2020-2021
	10.1.7	Dépôt : Rapport du cycle 3 des visites ministérielles en CHSLD
	10.1.8	Dépôt : Tableau de suivi de la certification des résidences privées pour aînés et des ressources privées ou communautaires offrant de l'hébergement en dépendance
	10.1.9	Dépôt : Activités de contrôle qualité des services rendus aux usagers hébergés en ressources intermédiaires et de type familial
	10.1.10	Dépôt : Bilan du service de prévention et contrôle des infections, objectifs 2021-2022 incluant le bilan COVID
11.	Affaires cliniques (aucun sujet pour ce point récurrent de l'ordre du jour)	
12.	Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles	
	12.1	Comité de vérification
	12.1.1	Situation financière à la période 7
	12.1.2	Coûts additionnels COVID-19 prévus au 1 ^{er} janvier 2022 (P07)
13.	Correspondance	
14.	Divers	
15.	Date de la prochaine assemblée régulière / 27 janvier 2022	
16.	Levée de l'assemblée	

1 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Le quorum ayant été constaté, le président déclare l'assemblée régulière du 18 novembre 2021 ouverte à 19 h 30.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 18 NOVEMBRE 2021

Document déposé :

· 2_ODJ_CA_2021 11 18

Le président dépose l'ordre du jour de l'assemblée régulière du conseil d'administration du CISSS de Laval du 18 novembre 2021 pour adoption. Il est noté que le point 10.1.11 intitulé *Démarche d'agrément : Tableau de bord séquence 3* est retiré de l'ordre du jour. Ce point sera déposé à la prochaine plénière du conseil d'administration.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 18 novembre 2021 avec le retrait du point 10.1.11.

3 HUIS CLOS

3.1 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré par les membres du conseil d'administration.

3.2 Registre des événements indésirables avec conséquences graves

Mme Geneviève Bélanger-Jasmin dépose, pour information, le registre de suivi des événements indésirables avec conséquences graves.

Le tableau présente les événements indésirables avec conséquences graves pour lesquels l'équipe du bureau de gestion intégrée de la qualité et des risques assure un suivi suite à l'analyse exhaustive réalisée, et pour lesquels un plan d'amélioration à portée significative est en élaboration ou en implantation.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE D'INFORMATION DU CISSS DE LAVAL (19 h À 19 h 30)

4 PÉRIODE DE QUESTIONS (1)

Aucune question du public n'a été soumise

5 AFFAIRES DÉCOULANT DES RENCONTRES PRÉCÉDENTES

5.1 Tableau de suivis

Document déposé :

- 5.1 SUIVI_TABLEAU_CA_CISSS de Laval

M. Yves Carignan dépose pour information le tableau des suivis du conseil d'administration.

6 RAPPORT D'ACTIVITÉS

6.1 Rapport du président

Le président souhaite la bienvenue à M. Jacques Hendlitz à titre de nouveau membre indépendant du CA occupant le profil 1, gouvernance et éthique représentant de langue anglaise. Il félicite aussi Mme Marie-Hélène Fortin pour sa nomination à titre d'adjointe au PDG et remercie Mme Geneviève Bélanger-Jasmin pour le travail accompli à titre d'adjointe au PDG et lui souhaite tout le succès dans ses nouvelles fonctions à titre de directrice à la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique. Finalement, M. Carignan félicite M. Pierre Lynch, à titre de récipiendaire du Prix hommage Aînés et proches aidants 2021, pour son dévouement exceptionnel.

6.2 Rapport du président-directeur général du CISSS de Laval

Le président-directeur général fait un bref retour sur la situation Covid-19 et mentionne que globalement au Québec la situation est à la hausse, et à Laval c'est le contraire, on constate une baisse et une certaine stabilité au cours des dernières semaines. La vigilance est tout de même de mise et invite ceux et celles qui ne sont pas encore vaccinés à le faire.

7 AGENDA DE CONSENTEMENT

7.1 Gouvernance et affaires corporatives

7.1.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 octobre 2021

Document déposé :

- 7.1.1_(1)_Procès-verbal_2021 10 14

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 octobre 2021 est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 octobre 2021.

7.1.2 Nomination d'un membre du conseil d'administration pour siéger au comité de gouvernance et d'éthique et des ressources humaines

Document déposé :

- 7.1.2_(1)_Tableau des comités du CISSS de Laval

Une demande de nomination d'un membre du conseil d'administration pour siéger au comité de gouvernance et d'éthique et des ressources humaines est déposée pour adoption.

RÉSOLUTION : 2021 11 1930

Nomination d'un membre du conseil d'administration pour siéger au comité de gouvernance et d'éthique et des ressources humaines

ATTENDU QUE, pour s'acquitter de ses responsabilités le conseil d'administration doit former des comités ;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de régie interne du conseil d'administration, le président a identifié, avec les membres du conseil d'administration, la composition des différents comités du CA et le président parmi les membres indépendants des dits comités ;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux du CISSS de Laval entérine unanimement :

- la nomination de Mme Lynn Grégoire, à titre de membre au comité de gouvernance et d'éthique et des ressources humaines.

7.1.3 Bilan des directrices et directeurs de la protection de la jeunesse du Québec

Document déposé :

- 7.1.3_(1)_Bilan DPJ Laval 2021

Le Bilan des directrices et directeurs de la protection de la jeunesse du Québec est déposé pour information.

Cette année, les directrices et directeurs de la protection de la jeunesse du Québec, aussi directeurs provinciaux (DPJ-DP), ont réitéré que les enfants en protection de la jeunesse étaient leur priorité. La dernière année fut mouvementée par la pandémie, mais aussi par les travaux de la commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse qui a finalisé ses travaux en avril 2021. Pas moins d'une centaine de recommandations ont vu le jour et pour lesquelles le MSSS travaille à l'actualisation et l'implantation des différentes mesures.

7.1.4 Recommandations liées aux demandes de reconnaissance et d'admissibilité au financement en soutien à la mission du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).

Documents déposés :

- 7.1.4_(1)_point 4 Habi_LENV_2021-11-01(VF)-Recommandations CROC ;
- 7.1.4_(2)_point 4 MAUV_2021-11-01(VF)-RecommandationsCROC.

Les recommandations liées aux demandes de reconnaissance et d'admissibilité au financement en soutien à la mission du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) sont déposées pour adoption.

RÉSOLUTION : 2021 11 1931

Adoption des recommandations du comité aviseur sur la reconnaissance et d'admissibilité au financement en soutien à la mission globale du programme de soutien aux organismes communautaires des organismes MAUV – Mécanisme d'Assistance pour Usagers Vulnérables et Habitation l'Envolée

ATTENDU QU'en vertu de l'article 71 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*, le CISSS de Laval est responsable d'accorder les subventions aux organismes communautaires et d'attribuer les allocations financières aux ressources privées visées à l'article 454 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) ;

ATTENDU QUE le 17 septembre 2015, le conseil d'administration du CISSS de Laval a adopté (R-2015-09-119) le Cadre de référence régional ; l'action communautaire, une contribution essentielle à la santé et au bien-être de la population lavalloise. Le chapitre 6 de ce cadre traite de la reconnaissance et l'admissibilité au financement des organismes communautaires, notamment du Comité aviseur sur la reconnaissance et sur l'admissibilité au financement ;

ATTENDU QUE le comité aviseur a analysé les demandes de reconnaissance et d'admissibilité des organismes MAUV – Mécanisme d'Assistance pour Usagers Vulnérables et Habitations L'Envolée et recommande de ne pas reconnaître ni admettre ces organismes à titre d'organismes admissibles au financement en soutien à la mission globale du PSOC ;

ATTENDU QUE le Comité régional des organismes communautaires (CROC) accepte les recommandations du comité aviseur de ne pas reconnaître ni admettre les organismes MAUV – Mécanisme d'Assistance pour Usagers Vulnérables et Habitations L'Envolée et accepte que ces recommandations soient proposées au conseil d'administration pour adoption ;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement la proposition de ;

- ne pas reconnaître ni admettre l'organisme **MAUV Mécanisme d'Assistance pour Usagers Vulnérables** à titre d'organisme admissible au financement à la mission du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du CISSS de Laval ;
- ne pas reconnaître ni admettre l'organisme **Habitations l'Envolée** à titre d'organisme admissible au financement à la mission du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du CISSS de Laval.

7.2 Affaires médicales

7.2.1 Congés de médecins de famille et de médecins spécialistes membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

Document déposé :

- 7.2.1_(1)_4-Lettre - Congés médecins de famille et spécialistes - CMDP 2021-10-14

Des demandes de congés dans l'établissement de la part de médecins, dentistes ou pharmaciens ont été déposées en conformité avec l'article 21 du *Règlement de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

RÉSOLUTION 2021 11 1932

Congés de médecins de famille et de médecins spécialistes membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

ATTENDU QUE les demandes de congés de médecins sont faites en conformité avec les articles 86 et 88 du *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements* ;

ATTENDU QUE les demandes de congés de médecins sont faites en conformité avec l'article 21 du *Règlement de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval ;

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a transmis la procédure « Gestion des plans d'effectifs médicaux en spécialité » le 28 novembre 2016, procédure modifiant plusieurs règles, dont celle relative aux congés de service des médecins spécialistes ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit adopter une résolution confirmant les dates de début et de fin du congé des membres ;

ATTENDU QUE le comité d'examen des titres en date du 1^{er} octobre 2021 recommande à l'Exécutif du CMDP les dates de début et de fin des congés des membres ;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration de confirmer les dates de début et de fin des congés des membres, telles qu'entérinées à la séance du 14 octobre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval confirme les dates de début et de fin du congé de médecins de famille et de médecins spécialistes suivants :

MÉDECINS DE FAMILLE

Dre Catherine Nantel, secteur : hospitalisation, permis 16-284

Date du congé : Du 15 août 2021 au 13 août 2022

Dre Christine Nhi Nguyen, secteur : hospitalisation, permis 16-861

Date du congé : Du 8 août 2021 au 8 août 2022

Dre Audrey Perreault, secteur : hospitalisation, permis 17-287

Date du congé : Du 28 novembre 2021 au 15 novembre 2022

Dr Pierre-Alexandre Sylvestre, secteur : médecine d'urgence, permis 09-206

Date du congé : Du 15 octobre 2021 au 15 avril 2022

Dre Yasmine Talab, secteur : soins palliatifs, permis 14-435

Date du congé : Du 5 septembre 2021 au 5 mars 2022

MÉDECINS SPÉCIALISTES

Dre Noémie Chessex, interniste-intensiviste, permis 15-743

Date du congé : Du 31 août 2021 au 26 octobre 2022

Dr Setrak Ishak, psychiatre, permis 15-252

Date du congé : Du 1er juillet au 31 août 2021 (prolongation)

Dre Yoanna Skrobik, interniste, permis 84-097

Date du congé : Du 16 septembre 2021 au 15 janvier 2022

7.2.2 Démissions de médecins de famille et de médecins spécialistes, membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

Document déposé :

- 7.2.2_(1)_1-Lettre - Démissions médecins_V2

Des demandes de cessation définitive d'exercer leur profession dans l'établissement de la part de médecins spécialistes et de médecins de famille ont été déposées en conformité avec l'article 20.4 du *Règlement de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

RÉSOLUTION : 2021 11 1933

Démission de médecins de famille et de médecins spécialistes membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

ATTENDU QUE les demandes de membres du CMDP de cesser définitivement d'exercer leur profession dans l'établissement ont été déposées en conformité avec l'article 20.4 du *Règlement de régie interne du CMDP* du CISSS de Laval ;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration d'accepter les démissions présentées à la séance du 14 octobre 2021 et du 4 novembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du CISSS de Laval accepte unanimement les démissions suivantes :

MÉDECINS DE FAMILLE

Docteur (e) : Nahla Boumahni, médecin de famille– Permis 17-488:

Démission en date du 17 décembre 2021

Docteur (e) : Sadaf Frohar, médecin de famille– Permis 19-673:

Démission en date du 1^{er} octobre 2021

Docteur (e) : Karine Internoscia, médecin de famille– Permis 10-153:

Démission en date du 8 novembre 2021

Docteur (e) : Nicole Lessard, médecin de famille– Permis 85-360:

Démission en date du 7 novembre 2021

Docteur (e) : Mathieu Rouleau, médecin de famille– Permis 16-481:

Démission en date du 1^{er} juin 2021

Docteur (e) : Danielle Soulière, médecin de famille– Permis 92-094:

Démission en date du 15 octobre 2021

Docteur (e) : Michael Stumpf, médecin de famille– Permis 90-310:

Démission en date du 31 décembre 2021

Docteur (e) : Paul Theodorescu, médecin de famille– Permis 12-507:

Démission en date du 10 décembre 2020

MÉDECINS SPÉCIALISTES

Docteur (e) : Alejandra Irace-Cima, santé publique – Permis 07-278:

Démission en date du 30 novembre 2021

Docteur (e) : Nicolas Chéhadé, ophtalmologiste – Permis 84-129 :

Démission en date du 6 octobre 2021

Docteur (e) : Nathalie Couture, endocrinologue – Permis 12-551:

Démission en date du 30 juin 2022

Docteur (e) : Frederick Dzineku, gynécologue-obstétricien – Permis 11-213:

Démission en date du 9 novembre 2021

Docteur (e) : Nha Uyen Nguyen Luu, immunologue – Permis 07-455:

Démission en date du 18 mars 2022

Docteur (e) : Gaétan Ringuette, cardiologue – Permis 75-382:

Démission en date du 31 mars 2020

Docteur (e) : Sébastien Trop, interniste-intensiviste – Permis 14-113 :

Démission en date du 14 juin 2021

7.2.3 Modifications de statut et de privilèges de médecins de famille membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

Document déposé :

- 7.2.3_(1)_3-Lettre - Modifications de statut et privilèges médecins de famille - CMDP 2021-10-14

Les modifications de statut et de privilèges présentées au conseil d'administration sont conformes au *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements* et tiennent compte du plan autorisé des effectifs médicaux et dentaires du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

RÉSOLUTION : 2021 11 1934

Modifications de statut et de privilèges et ajouts et renouvellement de privilèges de recherche de médecins de famille, de médecins spécialistes et d'un pharmacien membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

ATTENDU QUE les modifications de statut et privilèges de médecins sont faites en conformité avec les articles 86 et 88 du *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements* ;

ATTENDU QUE le comité d'examen des titres a émis des recommandations au CECMDP en date du 1^{er} octobre 2021 ;

ATTENDU QUE les membres concernés ont été informés des modifications de privilèges rattachées à leur nomination ;

ATTENDU QUE le CECMDP recommande au conseil d'administration d'accepter les modifications de privilèges et ajouts et renouvellement de privilèges de recherche entérinées à la séance du 14 octobre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval accepte les modifications de privilèges, ajouts et renouvellements des privilèges de recherche des membres ici-bas mentionnés :

MÉDECIN DE FAMILLE

Docteure Olga Élisabeth Valdivia, médecin de famille - Permis 03-239 : Il est accepté, à l'unanimité, de changer le statut de membre associé au statut de membre actif.

Période applicable : Valide tant que l'arrêté ministériel n° 2020-037 sera en vigueur.

MÉDECINS SPÉCIALISTES

Docteure Yoanna Skrobik, interniste - Permis 84-097 : Il est accepté, à l'unanimité, de changer le département et service pour le Département de médecine spécialisée et Service de médecine interne.

Période applicable : Valide tant que l'arrêté ministériel n° 2020-037 sera en vigueur.

AJOUT ET RENOUELEMENT DE PRIVILÈGES DE RECHERCHE :

MÉDECINS SPÉCIALISTES

Docteure Noémie Chessex, interniste-intensiviste - Permis 15-743

PRIVILÈGES DE PRATIQUE ACTUELS :

STATUT : Membre actif

- Département(s) : Médecine spécialisée
- Service(s) : Soins critiques spécialisés
- Installation de pratique principale : Hôpital de la Cité-de-la-Santé
- Installation(s) de pratique complémentaire : Nil
- Type ou nature des privilèges : Soins critiques spécialisés

PRIVILÈGES DE PRATIQUE MODIFIÉS :

STATUT : Membre actif

- Département(s) : Médecine spécialisée
- Service(s) : Soins critiques spécialisés
- Installation de pratique principale : Hôpital de la Cité-de-la-Santé
- Installation(s) de pratique complémentaire : Nil
- Type ou nature des privilèges : Soins critiques spécialisés, recherche
- Période applicable : Valide tant que l'arrêté ministériel n° 2020-037 sera en vigueur.

Docteur Olivier Haeck, microbiologiste-infectiologue - Permis 07-274

PRIVILÈGES DE PRATIQUE ACTUELS :

STATUT : Membre actif

- Département(s) : Médecine spécialisée
- Service(s) : Microbiologie-infectiologie clinique
- Installation de pratique principale : Hôpital de la Cité-de-la-Santé
- Installation(s) de pratique complémentaire : Nil

- Type ou nature des privilèges : investigation, traitement et suivi des patients
- Département(s) : Médecine de laboratoire
- Service(s) : Microbiologie-infectiologie
- Installation de pratique principale : Hôpital de la Cité-de-la-Santé
- Installation(s) de pratique complémentaire : Nil
- Type ou nature des privilèges : évaluation, validation, interprétation et suivi d'analyses de laboratoire de biologie médicale

PRIVILÈGES DE PRATIQUE MODIFIÉS :

STATUT : Membre actif

- Département(s) : Médecine spécialisée
- Service(s) : Microbiologie-infectiologie clinique
- Installation de pratique principale : Hôpital de la Cité-de-la-Santé
- Installation(s) de pratique complémentaire : Nil
- Type ou nature des privilèges : investigation, traitement et suivi des patients, recherche
- Département(s) : Médecine de laboratoire
- Service(s) : Microbiologie-infectiologie
- Installation de pratique principale : Hôpital de la Cité-de-la-Santé
- Installation(s) de pratique complémentaire : Nil
- Type ou nature des privilèges : évaluation, validation, interprétation et suivi d'analyses de laboratoire de biologie médicale, recherche
- Période applicable : Valide tant que l'arrêté ministériel n° 2020-037 sera en vigueur.

PHARMACIEN

Mme Marie-Claude Vanier, pharmacienne - Permis 089271

PRIVILÈGES DE PRATIQUE ACTUELS :

STATUT : Membre actif

- Département(s) : Pharmacie
- Service(s) : S.O.
- Installation de pratique principale : Hôpital de la Cité-de-la-Santé
- Installation(s) de pratique complémentaire : Nil
- Type ou nature des privilèges : S.O.

PRIVILÈGES DE PRATIQUE MODIFIÉS :

STATUT : Membre actif

- Département(s) : Pharmacie
- Service(s) : S.O.
- Installation de pratique principale : Hôpital de la Cité-de-la-Santé
- Installation(s) de pratique complémentaire : Nil
- Type ou nature des privilèges : recherche

7.3 Affaires cliniques

7.3.1 RPP - Administration sécuritaire des médicaments

Documents déposés :

- 7.3.1_(1)_Politique administration sécuritaire de la médication-FINALE ;
- 7.3.1_(2)_Procédure administration courte durée-FINALE ;
- 7.3.1_(3)_Procédure administration sécuritaire des médicaments en réadaptation-FINALE ;
- 7.3.1_(4)_Procédure administration sécuritaire des médicaments en soins de longue durée-FINALE

Il s'agit de la mise à jour de la NPG 014-2015-DSP - Service et administration sécuritaire de la médication en vigueur depuis 2015. La NPG a été révisée en profondeur et scindée en 4 documents.

RÉSOLUTION : 2021 11 1935

RPP – Administration sécuritaire des médicaments

ATTENDU QUE la politique et les procédures sur l'administration sécuritaire des médicaments sont une mise à jour de la NPG 014-2015-DSP Service et administration sécuritaire de la médication en vigueur depuis 2015 ;

ATTENDU QUE nous sommes tenus de nous conformer aux normes d'Agrément Canada et des divers ordres professionnels en matière de gestion de la médication ;

ATTENDU la recommandation du comité de direction, lors de sa rencontre tenue le 9 novembre 2021, d'adopter cette politique et ces procédures ;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement les procédures et la politique ci-dessous :

- Politique sur l'administration sécuritaire des médicaments
- Procédure sur l'administration sécuritaire des médicaments en courte durée
- Procédure sur l'administration sécuritaire des médicaments en longue durée
- Procédure sur l'administration sécuritaire des médicaments en réadaptation

7.4 Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles

7.4.1 Reddition de gestion contractuelle

Document déposé :

- 7.4.1_(1)_Rapport_2021-10

Comme le stipule l'article 18 de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, « le dirigeant d'un organisme public doté d'un conseil d'administration, autre qu'un organisme public visé aux paragraphes 3° et 4° de l'article 2, doit informer ce conseil de la conclusion de tout contrat de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus lors de la première réunion qui suit la date de la conclusion de chaque contrat ». De plus, il est également stipulé à l'article 81.6 du règlement du conseil d'administration que le comité de vérification examine la liste des contrats de plus de 100 000 \$.

8 AFFAIRES MÉDICALES

8.1 Nomination de nouveaux médecins de famille, spécialistes et pharmaciens membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

Document déposé :

- 8.1_(1)_2_Lettre_Nominations médecins spécialistes et md de famille

Dr Alain Turcotte présente, pour adoption, les demandes de nomination qui sont conformes aux orientations ministérielles transitoires, au plan d'effectifs médicaux et au plan d'organisation de l'établissement.

Le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP) a accepté les recommandations du comité d'examen des titres concernant la nomination, le statut et les privilèges de pratique des candidatures proposées.

RÉSOLUTION : 2021 11 1936

Nomination de nouveaux médecins de famille, spécialistes et pharmaciens membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

ATTENDU QUE les articles 183 et 184 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS)* sont à l'effet que les demandes de nomination soient conformes au plan d'organisation et des ressources financières disponibles du CISSS de Laval ;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval a obtenu de la part du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) les autorisations requises afin de pourvoir les postes identifiés au *Plan des effectifs médicaux (PEM)* ;

ATTENDU QUE le comité d'examen des titres a émis des recommandations au CECMDP en date du 1er octobre 2021.

ATTENDU QUE le CECMDP recommande au conseil d'administration d'accepter les nominations entérinées à la séance du 14 octobre 2021.

ATTENDU QUE les candidats concernés ont été informés des obligations rattachées à l'octroi de leurs statuts et privilèges ;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval accepte unanimement la nomination des nouveaux médecins suivants :

MÉDECINS DE FAMILLE

Docteure Marie-France Comtois, médecin de famille - Permis 00-970

STATUT : Membre actif

Particularité : Profil A pour le GMF-U. Permis restrictif.

Période applicable : du 18 novembre 2021 au 31 décembre 2022

Docteur Olivier Turcot, médecin de famille - Permis 01-725

STATUT : Membre actif

Particularité : Profil A pour le GMF-U. Nomination conditionnelle à la complétion du dossier professionnel. Permis restrictif.

Période applicable : du 18 novembre 2021 au 31 décembre 2022

Docteure Lakmali Werahera, médecin de famille - Permis 00-955

STATUT : Membre actif

Période applicable : du 18 novembre 2021 au 31 décembre 2022

MÉDECINS SPÉCIALISTES

Docteur Ali Jaber, Psychiatre - Permis à venir

STATUT : Membre actif

Particularité : nomination conditionnelle à la complétion du dossier professionnel.

Période applicable : du 18 novembre 2021 au 31 décembre 2022

Docteur Marco Caruana, dermatologiste - Permis à venir

STATUT : Membre actif

Particularité : nomination conditionnelle à la complétion du dossier professionnel.

Période applicable : du 18 novembre 2021 au 31 décembre 2022

Docteure Anne-Sophie Smilga, dermatologiste - Permis à venir

STATUT : Membre actif

Particularité : nomination conditionnelle à la complétion du dossier professionnel.

Période applicable : du 18 novembre 2021 au 31 décembre 2022

Docteur Jean-Christophe Larose, interniste-intensiviste - Permis 19-653

STATUT : Membre actif

Particularité : nomination conditionnelle à la complétion du dossier professionnel.

Période applicable : du 18 novembre 2021 au 31 décembre 2022

Docteur Amin Aliakbar, microbiologiste-infectiologue- Permis 01-631

STATUT : Membre actif

Période applicable : du 18 novembre 2021 au 31 décembre 2022

8.2 **Nomination du chef du Département de pédiatrie du CISSS de Laval**

Documents déposés :

- 8.2_(1)_5- Lettre_Recommandation_CA_Chef_Pédiatrie ;
- 8.2_(2)_5- Rapport - Recommandations_chef du Département de pédiatrie

Dr Alain Turcotte dépose, pour adoption, la nomination du chef du Département de pédiatrie du CISSS de Laval.

La demande de nomination présentée au conseil d'administration a été faite en conformité avec le *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements* et tient compte du plan d'organisation médicale et scientifique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

Le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a accepté la recommandation du comité de sélection pour la nomination du chef du Département de pédiatrie.

RÉSOLUTION : 2021 11 1937

Nomination du chef du Département de pédiatrie du CISSS de Laval

ATTENDU QUE l'article 183 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* prévoit l'obligation des établissements de préparer un plan d'organisation administrative, professionnelle et scientifique ;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval a adopté un plan d'organisation médicale et scientifique par une résolution, numéro 2018-05-551, le 10 mai 2018 ;

ATTENDU QUE l'article 188 de la *Loi sur la santé et les services sociaux* prévoit que le conseil d'administration nomme les chefs de départements cliniques ;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval détient un contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal qui précise que le conseil d'administration constitue les comités de sélection des chefs de départements ;

ATTENDU QUE la recommandation du comité de sélection du 30 juin 2021 a été transmise au comité exécutif du CMDP le 4 novembre 2021 ;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP du 4 novembre 2021 a transmis sa recommandation au président-directeur général le 18 novembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval nomme unanimement docteure Pascale Hamel comme chef du Département de pédiatrie, pour un mandat de quatre (4) ans incluant la période intérimaire déjà complétée soit, jusqu'au 31 octobre 2023.

9 GOUVERNANCE ET AFFAIRES CORPORATIVES

9.1 Modalités de transfert du financement en entente vers un financement en soutien à la mission globale du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)

Document déposé :

- 9.1_(1)_2021 11 11_PJ_Proposition de transfert

M. Jean Fallon présente, pour adoption, les modalités de transfert du financement en entente vers un financement en soutien à la mission globale du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).

Il s'agit d'informer les membres du conseil d'administration des engagements convenus dans le Cadre de référence régional adopté en février 2007 (Cadre de référence régional - L'action communautaire, une contribution essentielle à la santé et au bien-être de la population lavalloise spécifiquement en lien avec la gestion du financement des ententes de services et la gestion du transfert de ce financement vers un financement en soutien à la mission globale et de proposer des critères sur lesquels le CISSS de Laval et la Corporation de développement communautaire de Laval se sont entendus pour orienter les travaux de transfert de financement en entente de service vers un financement en soutien à la mission globale.

En terminant, M. Longchamps tient à remercier, au nom de l'ensemble des groupes, d'avoir reconnu la nécessité d'augmenter les seuils lors du dernier rehaussement 2021, ce fut très apprécié.

M. Christian Gagné tient à reconnaître le travail exceptionnel fait par l'équipe qui est grandement apprécié.

RÉSOLUTION : 2021 11 1938

Modalité de transfert du financement en entente vers un financement en soutien à la mission globale du programme de soutien aux organismes communautaires et reconnaissance à M. Marc Longchamps

ATTENDU QU'en vertu de l'article 71 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales*, le CISSS de Laval est responsable d'accorder les subventions aux organismes communautaires et d'attribuer les allocations financières aux ressources privées visées à l'article 454 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) ;

ATTENDU QUE l'article 336 de la LSSSS stipule qu'un CISSS peut, suivant les critères d'admissibilité et d'attribution qu'elle détermine conformément aux règles budgétaires applicables, subventionner un organisme communautaire dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- 1) S'il offre des services de prévention, d'aide et de soutien aux personnes de la région, y compris des services d'hébergement temporaire ;
- 2) S'il exerce, au niveau de la région, des activités de promotion, de sensibilisation et de défense des droits et des intérêts des utilisateurs de ses services ou des usagers de services de santé ou de services sociaux de la région.

Un CISSS peut également subventionner un organisme communautaire qui s'occupe, au niveau de la région, de la promotion de la santé et du développement social ;

ATTENDU QUE l'Agence de la santé et des services sociaux a adopté le cadre de référence régional « *L'action communautaire, une contribution essentielle à la santé et au bien-être de la population lavalloise* » en février et qu'il a été reconnu comme valide par le CISSS de Laval ;

ATTENDU QUE les membres du CROC, composé à parts égales de représentants du milieu communautaire et de représentants du CISSS de Laval, ont convenu de produire un document visant l'encadrement des transferts du financement de certaines ententes de services vers un financement en soutien à la mission globale du PSOC ;

ATTENDU QUE les directeurs de programmes ont été consultés et sont favorables à cette orientation.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval :

- adopte unanimement la proposition de reconnaître le document « Modalités de transfert du financement en entente vers un financement en soutien à la mission globale du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) » comme une annexe du cadre de référence régional et faisant partie intégrante du cadre de référence régional - L'action communautaire, une contribution essentielle à la santé et au bien-être de la population lavalloise ;
- tient à reconnaître M. Marc Longchamps et son équipe pour leur travail, leur implication et leur collaboration dans le dossier PSOC.

9.2 Adoption d'un projet de candidature aux Prix d'excellence du Réseau de la santé et des services sociaux

Document déposé :

- 9.2_(1)_DocCandidature_Parteneriat_2022

M. Christian Gagné dépose pour adoption un projet de candidature aux Prix d'excellence du Réseau de la santé et des services sociaux.

RÉSOLUTION : 2021 11 1939

Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux

ATTENDU QUE le CISSS de Laval veut faire reconnaître les bons coups et les succès de ses équipes ;

ATTENDU QU'un projet qui s'est démarqué a été identifié par les membres de l'équipe de travail ;

ATTENDU QUE ce projet répond aux critères des Prix d'excellence du Réseau de la santé et des services sociaux : être au cœur d'un partenariat réciproque, impliquant les partenaires au même niveau d'engagement ;

- entraîner des effets positifs sur la qualité des soins et des services offerts à la population, de même que sur leur prestation en contexte de pandémie de COVID-19. La dimension communautaire du jumelage de deux partenaires ou plus s'inscrit dans une perspective de soutien, d'appui mutuel et de collaboration spéciale ;
- s'effectuer au bénéfice des usagers et s'inscrire dans une perspective de cohésion ;
- contribuer directement à l'amélioration des conditions de vie de la population.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval propose et adopte les résolutions de présentations du projet soumis au concours des Prix d'excellence du Réseau de la santé et des services sociaux :

Domaine	Projet
Parteneriat	Actions pour la santé et le bien-être des hommes lavallois

9.3 Autorisation au président-directeur général de signer l'entente de gestion et d'imputabilité 2021-2022

Document déposé:

- 9.3_(1)_EGI-2021-2022_13. LAVAL

Mme Geneviève Bélanger-Jasmin dépose une demande d'autorisation permettant au président-directeur général de signer l'entente de gestion et d'imputabilité 2021-2022. Il est de plus convenu que l'EGI 2021-2022 sera présenté en détail lors du prochain Lac à l'épaule prévu le 9 décembre 2021.

RÉSOLUTION: 2021 11 1940

Autorisation au président-directeur général de signer l'entente de gestion et d'imputabilité pour l'année 2021-2022

ATTENDU QUE l'article 55 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre 0-7.2) (LMRSSS) qui prévoit qu'un établissement public doit conclure avec le ministre une entente de gestion et d'imputabilité ;

ATTENDU QUE le projet d'entente de gestion et d'imputabilité 2021-2022 fait suite aux discussions avec le MSSS et que les divers éléments de l'entente ont été validés par les directions du CISSS de Laval ;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux autorise unanimement le président-directeur général à signer l'entente de gestion et d'imputabilité pour l'année 2021-2022.

10 QUALITÉ, SÉCURITÉ, PERFORMANCE ET ÉTHIQUE

10.1 Comité de vigilance et de la qualité

10.1.1 Rapport du président

Document déposé:

- 10.1.1_(1)_Rapport du président du CVQ - réunion du 20 octobre 2021

À titre informatif, le président du comité de vigilance et de la qualité, M. Jean-Pierre Cormier, dépose et revoit avec les membres du conseil d'administration le rapport du comité de vigilance et de la qualité du 20 octobre 2021.

10.1.2 Dépôt: Rapport trimestriel des événements indésirables

Documents déposés:

- 10.1.2_(1)_7.1_Rapport trimestriel_2021-2022_P1-P3_Final

Le rapport trimestriel des événements indésirables est déposé pour information. Celui-ci présente les faits saillants pour les trois premières périodes financières, soit du 1^{er} avril au 19 juin 2021 (P1-P3).

10.1.3 Dépôt: Bilan des rapports d'investigation du Bureau du coroner

Documents déposés:

- 10.1.3_(1)_7.3_Bilan des investigations du bureau du coroner_2021-2022_P3 ;
- 10.1.3_(2)_7.3_Rapport coroner_Maryse Beaudry ;
- 10.1.3_(3)_7.3_Rapport coroner_Thérèse Malo

Le Bilan des rapports d'investigation du bureau du Coroner est déposé pour information. Celui-ci présente le rapport à portée spécifique pour le CISSS de Laval 2021-2022.

10.1.4 Dépôt: Bilan des visites ministérielles d'évaluation de la qualité du milieu de vie en ressources intermédiaires et ressources de type familial (RI-RTF) 3e cycle

Documents déposés:

- 10.1.4_(1)_7.4_État avancement des plans d'amélioration visites ministérielles ;
- 10.1.4_(2)_7.4_Registre des visites ministérielles des milieux de vie.

Le Bilan des visites ministérielles d'évaluation de la qualité du milieu de vie en ressources intermédiaires et ressources de type familial (RI-RTF) 3e cycle est déposé pour information. Le rapport présente les faits saillants pour les résidences intermédiaires et résidences de type familial (RI-RTF), les faits saillants pour les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et le suivi des redditions de compte des CHSLD du réseau territorial de services (RTS).

10.1.5 Bilan des alertes et rappels 2020-2021

Documents déposés:

- 10.1.5_(1)_7.5_Bilan des alertes et rappels 2020-2021

Le Bilan des alertes et rappels 2020-2021 est déposé pour information. Ce rapport présente les principaux constats dont:

- 45 dossiers d'alertes et de rappels ont été enregistrés au bureau de gestion intégrée de la qualité et des risques, ce qui représente une diminution importante par rapport à l'année précédente, sans toutefois montrer de différence significative si l'on prend en compte la tendance des derniers exercices financiers.
- Nous n'avons pu associer aucun événement indésirable étant survenu et ayant atteint un usager en regard d'une alerte ou d'un rappel au cours des quatre dernières années.
- Aucun signalement à Santé Canada dans le cadre de la Loi visant à protéger les Canadiens contre les drogues dangereuses (Loi de Vanessa) n'a été requis.

10.1.6 Dépôt: Bilan des demandes de réclamation 2020-2021

Documents déposés:

- 10.1.6_(1)_7.6_Bilan des demandes de réclamations 2020-2021

Le Bilan des demandes de réclamation 2020-2021 est déposé pour information.

En juillet 2018, le CISSS de Laval a entériné une nouvelle procédure de gestion des réclamations des usagers suite à la perte ou au bris d'effets personnels : Procédure de gestion des effets personnels des usagers no 094-2018-DQEPE. La procédure harmonisée résulte de la mise en commun des procédures des différentes installations. La gestion des réclamations est assurée de manière harmonisée et centralisée par le Bureau de gestion intégrée de la qualité et des risques, en collaboration avec la Direction des ressources financières. Nous vous présentons les principaux constats de l'année 2020-2021 :

- Au total, 117 demandes de réclamations ont été traitées, une augmentation de 16 demandes comparativement à l'année précédente;
- Le montant total des réclamations autorisées est de **50 173,78 \$** comparativement à 31 061,72 \$ pour 2019-2020 et 22 254,61 \$ pour 2018-2019. La hausse est tributaire de la hausse du volume

des demandes acceptées et touchant des biens de valeur (lunettes, prothèses dentaires et auditives);

- Des défaillances sont identifiées en regard de l'application des meilleures pratiques liées à la gestion des effets personnels des usagers, particulièrement en ce qui a trait à l'identification, l'entreposage ainsi que l'information transmise aux usagers;
- Des stratégies structurantes sont en cours de réalisation afin de réduire les pertes des effets personnels des usagers.

10.1.7 Dépôt : Rapport du cycle 3 des visites ministérielles en CHSLD

Documents déposés:

- 10.1.7_(1)_7.7_Présentation CHSLD_PDG et directeurs ;
- 10.1.7_(2)_7.7_Rapport au PDG_Bilan des visites en CHSLD_VFinale.

Le rapport du cycle 3 des visites ministérielles en CHSLD est déposé pour information. Les principaux objectifs sont d'actualiser le suivi des recommandations émises suite aux visites du 3^e cycle du MSSS et de préparer les établissements pour la reprise du 4^e cycle des visites. Il est important de préciser que ce n'est pas un mandat d'évaluation de la qualité des services, mais un constat de la conformité de chacun des établissements à leur plan d'action.

10.1.8 Dépôt : Tableau de suivi de la certification des résidences privées pour aînés et des ressources privées ou communautaires offrant de l'hébergement en dépendance

Documents déposés:

- 10.1.8_(1)_7.7_Présentation CHSLD_PDG et directeurs ;
- 10.1.8_(2)_7.7_Rapport au PDG_Bilan des visites en CHSLD_VFinale.

Le Tableau de suivi de la certification des résidences privées pour aînés et des ressources privées ou communautaires offrant de l'hébergement en dépendance est déposé pour information.

Les principaux objectifs sont d'actualiser le suivi des recommandations émises suite aux visites du 3^e cycle du MSSS et de préparer les établissements pour la reprise du 4^e cycle des visites. Il est important de préciser que ce n'est pas un mandat d'évaluation de la qualité des services, mais un constat de la conformité de chacun des établissements à leur plan d'action.

10.1.9 Dépôt: Activités de contrôle qualité des services rendus aux usagers hébergés en ressources intermédiaires et de type familial

Documents déposés:

- 10.1.9_(1)_7.9_DGA_Annexe 1_Lexique définitions ;
- 10.1.9_(2)_7.9_DGA_Annexe 2_Lexique et fréquence des visites dans les ressources;
- 10.1.9_(3)_7.9_DGA_Annexe 3_TB_contrôle qualité (onglet consolidé) ;
- 10.1.9_(4)_7.9_DGA_Annexe 4_TB_contrôle qualité (onglet enquête administrative) ;
- 10.1.9_(5)_7.9_DGA_Annexe 5_TB_contrôle qualité (onglet intensification) ;
- 10.1.9_(6)_7.9_DGA_Annexe 6_TB_contrôle qualité (onglet situation à risque).

Le rapport d'activités de contrôle qualité des services rendus aux usagers hébergés en ressources intermédiaires et de type familial est déposé pour information.

10.1.10 Dépôt: Bilan du service de prévention et contrôle des infections, objectifs 2021 incluant le bilan COVID

Documents déposés:

- 10.1.10_(1)_7.10_Bilan PCI 2020-2021 ;
- 10.1.10_(2)_7.10_Plan d'actions PCI 2021-2022_VF ;
- 10.1.10_(3)_7.10_Statistiques PCI 2020-2021.

Le Bilan du service de prévention et contrôle des infections, objectifs 2021-2022 incluant le bilan COVID est déposé pour informer les membres du conseil d'administration des activités de la pandémie, le bilan des activités usuelles et statistiques et le plan d'action PCI 2021-2022.

11 AFFAIRES CLINIQUES

Aucun sujet pour ce point récurrent de l'ordre du jour.

12 AFFAIRES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES, IMMOBILIÈRES ET INFORMATIONNELLES

12.1 Comité de vérification

12.1.1 Situation financière à la période 7

Document déposé:

- 12.1.1_(1)_P07 ÉTAT DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS_vm

Les résultats réels cumulatifs du fonds d'exploitation à la période 7 s'étant terminée le 9 octobre 2021 présentent une situation financière en déficit de 5,2 M\$, qui s'explique par 4,4 M\$ dû aux médicaments antinéoplasiques, 1,2 M\$ pour OPTILAB et surplus de 0,4 M\$ pour les activités normales, sur des dépenses cumulatives de 652,4 M\$ (incluant des coûts additionnels COVID de 106,4 M\$).

RÉSOLUTION: 2021 11 1941

Situation financière à la période 7 qui s'est terminée le 9 octobre 2021

ATTENDU QUE la situation financière du CISSS de Laval telle que présentée pour la période financière 7 s'est terminée le 9 octobre 2021 ;

ATTENDU QU'un suivi régulier de la situation financière est assuré par l'établissement et que le respect de l'équilibre budgétaire au 31 mars 2022 est atteint ;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification lors de sa rencontre tenue le 16 novembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux adopte unanimement les résultats financiers pour la période 7 qui s'est terminée le 9 octobre 2021.

12.1.2 Coûts additionnels COVID-19 prévus au 1er janvier 2022 (P07)

M. Sylvain Simard présente, pour information les coûts additionnels prévus au 1er janvier 2022 (P07).

Le tableau des coûts additionnels COVID-19 pour la période 7, terminée le 9 octobre 2021 (192 jours) et estimation des coûts additionnels **prévus** au 1^{er} janvier 2022 (276 jours). Les calculs des coûts additionnels prévus au 1^{er} janvier 2022 n'ont pas été revus, le MSSS n'exige pas de transmission. Le MSSS nous a informés que les calculs des coûts additionnels prévus pour la période 8 seront estimés pour les 13 périodes financières terminées au 31 mars 2022.

	Coûts additionnels FINAUX au 31 mars 2021 (13 périodes financières)	Coûts des périodes 1 à 7 du 1 ^{er} avril 2020 au 10 oct. 2020 (193 jours)	Coûts des périodes 1 à 7 du 1 ^{er} avril 2021 au 9 oct. 2021 (192 jours)	Coûts additionnels PRÉVUS au 1 ^{er} janvier 2022 (le 9 oct. 2021) (276 jours)	Explication
Salaires, TS, AVG et CS du personnel et des cadres	106 608 260 \$	50 824 343 \$	56 482 710 \$	78 369 354 \$	Centres de vaccination en 2021
Nouvelle attraction primes infirmières					Nouveauté annoncée en attente d'évaluation – fin. Confirmé par MSSS
Main-d'œuvre indépendante (sécurité et personnel clinique)	16 675 929 \$	6 866 322 \$	8 913 789 \$	12 473 250 \$	Lettre MSSS 4 août 2021 sécurité demande retour à la normale
Autres charges directes	63 359 392 \$	27 630 699 \$	31 154 092 \$	40 794 925 \$	
Aide d'urgence aux partenaires du milieu privé	18 144 257 \$	14 254 679 \$	13 543 668 \$	16 725 115 \$	Lettre MSSS 11 août 2021 - cessation des coûts sauf mesures salariales et éclosions
Perte de revenus et coûts additionnels non financés par des revenus	20 226 619 \$	9 575 729 \$	4 916 116 \$	9 980 030 \$	Retour à la normale pour la facturation des suppléments de chambre
Assurance salaire, CNESST et griefs	2 412 760 \$		1 681 071 \$	2 852 852 \$	
Coûts additionnels PRÉVUS au 1^{er} janvier 2022	227 422 217 \$	109 151 772 \$	116 691 446 \$	161 195 526 \$	

Coûts additionnels de la pandémie COVID-19 par période financière

	Nombre de jours	Coûts additionnels PRÉVUS au 1 ^{er} janvier 2022 (le 9 oct. 2021)
Coûts des périodes 1 à 3 au 19 juin 2021 Moyenne des coûts par période 18 884 550 \$	80 jours	56 653 650 \$
Coûts de la période 4 au 17 juillet 2021	28 jours	17 809 212 \$
Coûts de la période 5 au 14 août 2021	28 jours	12 148 526 \$
Coûts de la période 6 au 11 sept. 2021	28 jours	11 482 446 \$
Coûts de la période 7 au 9 oct. 2021	28 jours	18 597 612 \$
Période du 10 oct. 2021 au 1 ^{er} janvier 2022 Moyenne des coûts par période en projection 14 834 693 \$	84 jours	44 504 080 \$
Coûts additionnels PRÉVUS au 1^{er} janvier 2022 (le 11 sept. 2021)	276 jours	161 195 526 \$

Ventilation des coûts par secteurs d'activité

Secteur d'activité	Coûts des périodes 1 à 6 du 1 ^{er} avril au 11 sept. 2021	Coûts période 7 du 12 sept. au 9 oct. 2021	Coûts des périodes 1 à 7 du 1 ^{er} avril au 9 oct. 2021	Explication confirmation du financement par MSSS
Cliniques de vaccination	13 159 238 \$	2 563 359 \$	15 722 597 \$	
Optilab – test de dépistage	10 726 499 \$	2 685 881 \$	13 412 380 \$	
Clinique de dépistage COVID et désignée en GMF	3 475 255 \$	601 594 \$	4 076 849 \$	
Santé publique	3 910 734 \$	(942 663 \$)	2 968 071 \$	Fin. 4,4 M \$ en 21-22
Salaires des nouveaux PAB	- \$		-	Fin. avance 6,2 M \$
Bourses des nouveaux PAB	862 070 \$	298 116 \$	1 160 186 \$	
Rehaussement encadrement en CHSLD				Fin. 0,6 M \$ -16,6 cadres
PCI - conseillers	- \$			Fin. récurrent 11,9 ETC
Entente 108 – CMS chirurgie	1 888 075 \$	287 825 \$	2 175 900 \$	
Total des dépenses financement confirmé ou contexte COVID	34 021 871 \$	5 494 112 \$	39 515 983 \$	
Sécurité des accès	5 396 622 \$	1 070 632 \$	6 467 254 \$	Paiements accélérés
Hygiène et salubrité (5,8 ETC confirmés)	735 146 \$	1 206 030 \$	1 941 176 \$	Fin. récurrent 5,8 ETC
Location espaces (incluant Vieux-Moulin 195 497 \$/ mois)	2 959 796 \$	608 406 \$	3 568 202 \$	
Unités de soins courte durée et urgence	4 932 484 \$	878 580 \$	5 811 064 \$	
Coach PCI	401 657 \$	33 917 \$	435 574 \$	
Entente 108 – reprise des activités chirurgicales	1 673 651 \$	187 331 \$	1 860 982 \$	Majoration PAC 25 % et 70 %
SAPA vaccination mobile	389 375 \$	21 954 \$	411 329 \$	
SAPA dépistage à domicile	341 782 \$	29 623 \$	371 405 \$	Dév. SAD en 22-23
Total des dépenses sans confirmation de financement post-COVID	16 830 513 \$	4 036 473 \$	20 866 986 \$	
Autres dépenses (primes, milieux privés et autres)	47 241 450 \$	9 067 027 \$	56 308 477 \$	
Total des coûts additionnels COVID du 1^{er} avril au 14 août 2021	98 093 834 \$	18 597 612 \$	116 691 446 \$	

13 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est signalée.

14 DIVERS

Aucun point divers n'est signalé

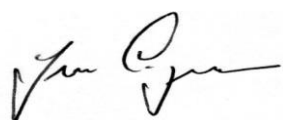
15 DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE - 27 JANVIER 2022

La prochaine assemblée régulière aura lieu le 27 janvier 2022.

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée régulière du conseil d'administration du 18 novembre 2021 est levée à 20 h 18.

Le président,



Yves Carignan

Le secrétaire,



Christian Gagné